



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 5.Q./2022

OBJET : Travaux d'aménagement – Commune de Sospel.

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT La nécessité d'effectuer des travaux afin d'installer des points de collecte de proximité sur la commune de Sospel, route de Moulinet, quartier Piaon et route de Berins (ancien carrefour Beroulf)

CONSIDERANT les réponses des entreprises consultées (sur recommandation du service régie eau et assainissement) EBVB Domerego, MGTP, LUDO Construction et CLERMONT Services les 20 et 22 avril 2022 :

EBVB Domerego,	4 800 € HT le 6/5/2022
M.G.T.P.	4 481 € HT le 2/5/2022
LUDO Construction	9 300 € HT le 6/5/2022
CLERMONT Services	8 610 € HT le 7/5/2022

DECIDONS

Article 1^{er} : De retenir l'entreprise MGTP pour un montant de 4 481 € HT pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des points de collecte de proximité route de Moulinet, quartier Piaon et route de Berins (ancien carrefour Beroulf) sur la commune de Sospel.

Article 2 : Les dépenses engagées seront imputées sur le budget principal - compte 812/2188/1202/OM au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le **22 JUIN 2022**

Le Président,

Yves JUHEL



Date d'affichage : **22 JUIN 2022**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Vill...

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction generale @ carf.fr

Accusé de réception en préfecture
096-240600554-20220622-90-2022-AR
Date de télétransmission : 22/06/2022
Date de réception préfecture : 22/06/2022